

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 16 OCTOBRE 2018 • PARIS

14^{ÈME} RENDEZ-VOUS ANNUEL

EN PARTENARIAT AVEC L'ANACOFI ET LA CNCGP



ACTUALITÉ 2018

DES REDRESSEMENTS EN GESTION DE PATRIMOINE



**RÉDUCTION
400€ HT**

**POUR LES MEMBRES DE
L'ANACOFI ET ANACOFI/CIF
OU CNCGP**



Une attestation vous sera
remise validant 7 heures
de formation


www.effe.fr



Boris MASSOUTIER

Responsable des départements Fiscalité et Gestion de Patrimoine
 Chef de projet conférences et formations

bmassoutier@efe.fr

 @EfeJuridique

A lors que la pression fiscale sur **le capital doit se libérer, les redressements fiscaux s'intensifient** cette année encore, obligeant **les acteurs de l'ingénierie patrimoniale à anticiper et à prévenir les risques fiscaux inhérents à leurs stratégies**. Aujourd'hui, chaque acteur de la gestion de patrimoine se doit, en plus de **maîtriser les dispositifs juridiques et fiscaux existants, de proposer des solutions créatives et sur mesure**, aux risques limités, en tenant compte des **dernières tendances jurisprudentielles et contentieuses**.

La 14^{ème} édition de ce grand rendez-vous annuel, organisé par EFE en partenariat avec **l'ANACOFI et la CNCGP**, est l'occasion de faire le point sur toutes vos problématiques et d'échanger avec les plus grands avocats en la matière sous la présidence du **Président Gilles Bachelier du Conseil d'État**.

POUR QUI ?

- Avocats
- Fiscalistes
- Ingénieurs patrimoniaux
- Conseillers en gestion de patrimoine
- Banquiers privés
- Chargés de clientèle privées et PME
- Notaires
- Commissaires aux comptes et experts-comptables

POURQUOI ?

- Faire le point sur **l'ensemble des typologies de redressements**
- Définir de **nouvelles stratégies patrimoniales** et adapter celles en cours
- Identifier **les montages ou situations à risque** et s'en prémunir

COMMENT ?

- Focus sur les jurisprudences de l'année écoulée par **des experts en ingénierie patrimoniale**
- Analyse des mesures issues de **la dernière loi de finances pour 2018 et des lois de finances rectificatives pour 2017** et de l'impact en gestion de patrimoine
- Remise d'une **documentation détaillée** en début de conférence
- Cette conférence est conçue de manière interactive : vous avez la possibilité de **poser des questions à l'issue de chaque exposé**

LES ACQUIS :

- Mettre en œuvre de **nouvelles stratégies patrimoniales et fiscales** en tenant compte des redressements réalisés en 2017 et 2018
- **Sécuriser vos pratiques** et vos opérations de gestion de patrimoine
- Maîtriser **les chefs de redressement les plus sensibles** et limiter les risques de rehaussements



MARDI 16 OCTOBRE 2018

ACTUALITÉ 2018 DES REDRESSEMENTS EN GESTION DE PATRIMOINE

Journée présidée et commentée par :
Gilles BACHELIER - Conseiller d'État - CONSEIL D'ÉTAT

8h45 Accueil des participants

9h00 Allocution d'ouverture

David CHARLET

Président

ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILLERS FINANCIERS

Benoist LOMBARD

Président

CHAMBRE NATIONALE DES CONSEILS EN GESTION DE PATRIMOINE

9h15 Redressements en matière de fiscalité du revenu et de structuration patrimoniale

- Les apports-cessions, état des lieux des contentieux en cours et des avis du CAD
 - Soulte, le respect du plafond de 10% n'est pas suffisant : quelles motivations doit-elle respecter en sus ?
 - Réinvestissement économique et réappropriation : quelles pratiques mises au ban par l'administration fiscale ?
 - Réinvestissement économique significatif et délai : quels nouveaux exemples contentieux ?
- PEA et management packages : une réelle opportunité sous conditions ?
- SCI et structuration immobilière : quels sont les redressements en cours ?
 - Création de déficit foncier + résidence principale de l'associé + bail d'habitation = une pratique abusive ?
 - Contournement des dispositions de l'article 15-II du CGI : une pratique à haut risque ?

Hervé QUÉRÉ

Senior Counsel

BAKER & MCKENZIE A.A.R.P.I.

10h45 Café-Networking

11h00 Redressements en matière de successions, libéralités et transmissions anticipées

- Apport à une association : quelles contreparties mettre en place pour éviter la requalification de donation ?
 - Quels critères retenus pour qualifier l'intention libérale ?
- Donations, une optimisation à risque
 - Donations en cascade : quelles précautions prendre pour éviter le risque d'abus de droit ?
 - Donations sans dépossession : quelle utilisation de l'intégration fiscale entre deux SCI ?
- Présomption de l'article 751 du CGI : soyez vigilant sur vos pratiques
- Pacte Dutreil transmission et holding animatrices
 - Attention au timing de la revendication : quelle chronologie suivre pour éviter tous risques ?
 - Le caractère de holding animatrice suffit-il à faire bénéficier du régime de faveur, sans examen de l'activité civile prépondérante ?

Julien KOZLOWSKI

Avocat Associé

Département contentieux fiscal

FIDAL

12h30 Déjeuner

14h00

Redressements en matière d'ISF et perspectives pour l'IFI

- Holdings animatrices : quelles incidences de la reconnaissance de la coanimation ?
- Quels contentieux sur l'exonération des biens professionnels ?
 - La difficile appréciation des critères par l'administration
 - Quelle rémunération pour les salariés et les mandataires sociaux ?
- Évaluation des immeubles : attention à l'abus de sous-évaluation !
- IFI : quelles zones d'ombre demeurent ? À quels redressements s'attendre ?
 - Quelles constatations faire après cette 1^{ère} période déclarative ?
 - Quels recours encore possibles contre ce nouveau dispositif ?

Luc JAILLAIS

Avocat Associé

CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS

15h15 Café-Networking

15h30

Redressements en matière de fiscalité internationale

- Émergence des contentieux en matière de trust
 - Interposition d'un trust et ISF/IFI : une pratique vouée à l'échec ? Dans quelle mesure le trust peut-il réellement jouer un rôle d'écran ?
 - Dans quelle mesure est-il possible de démontrer a posteriori les conditions de non-assujettissement à l'ISF du trust irrévocable pour le constituant ?
- Société étrangère interposée et substance : quelle typologie des situations contrôlées ?
 - Sociétés de gestion d'actifs financiers, sociétés mises en place par des dirigeants ou gérants de sociétés, etc.
 - Quels risques pour les contribuables ? Pour leurs conseils ?
- L'éternelle recherche de la résidence en France au cœur des redressements
 - Quelles évolutions de la perte des critères du foyer et du centre des intérêts vitaux ?
 - Quels sont les nouveaux éléments factuels invoqués par l'administration fiscale pour asseoir la résidence en France ?
 - Et à l'inverse, quels sont les éléments de preuve qui emportent la résidence hors de France ?

Bruno GOUTHÈRE

Avocat Associé

CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS

17h00

Perspectives 2018 sur les redressements fiscaux : quels impacts des dernières évolutions pratiques de la fiscalité du patrimoine ?

- Le risque pénal est-il réellement présent dans l'ingénierie patrimoniale ?
- Retenue à la source, une mise en place effective
 - Quels vont être les impacts des retenues à la source sur vos stratégies patrimoniales ?
 - Comment concilier retenues à la source et ingénierie patrimoniale ?
 - Comment vont s'opérer les contrôles ?
- Que retenir comme tendance des contrôles menés par l'administration fiscale ?

Gilles BACHELIER

David CHARLET

Benoist LOMBARD

17h30 Clôture de la séance

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme

Posez vos questions à Boris Massoutier

Tél. : 01 44 09 12 75 • bmassoutier@efe.fr

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation

35 rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22

infoclient@efe.fr - www.efe.fr

Participation (TVA 20 %)

1 jour : 1095 € HT

400 € HT de réduction pour les membres de l'ANACOFI et ANACOFI/CIF

400 € HT de réduction pour les membres de la CNCGP

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la " loi Informatique et libertés " du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCA

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

MARDI 16 OCTOBRE 2018 • PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Scannez ces codes et rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 44 09 24 29 - mail : correctionbdd@efe.fr

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

- OUI**, je m'inscris à la formation "**Actualité 2018 des redressements en gestion de patrimoine**" (code 13785) le mardi 16 octobre 2018
- OUI**, je suis membre de l'ANACOFI ou ANACOFIE/CIF et je bénéficie de 400 € HT de réduction*
- OUI**, je suis membre de la CNCGP et je bénéficie de 400 € HT de réduction*
- OUI**, je m'abonne gratuitement à la newsletter « Analyses Experts - L'actualité en fiscalité »

*Les réductions annoncées ne sont pas cumulables entre elles.

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

